



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 3 février 2026  
à 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces de la mairesse
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025.
- 10.08** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01** Déclaration - 22e édition des Journées de la persévérance scolaire

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Autoriser Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, à déposer et à signer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), pour les célébrations de la Fête nationale du Québec édition 2026, qui auront lieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 30.02** Autoriser la signature de la subvention afin de financer le projet de Rénovation énergétique profonde (Deep energy retrofit) du Centre socioculturel de l'Île-Bizard (AP-000003037) selon les modalités du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada.

- 30.03** Désigner et nommer madame Danielle Myrand, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL Ouest-de-l'Île.
- 30.04** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour les périodes du 1er au 30 novembre 2025 et du 1er au 31 décembre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.05** Affecter une dépense maximale de 237 700 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer deux postes d'inspecteurs en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2026.
- 30.06** Approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2026 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2026", joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.
- 40.02** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-1.
- 40.03** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-4).
- 40.04** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-2).
- 40.05** Autoriser une dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0088 - Règlement sur les tarifs (exercice 2026) aux OBNL suivants: l'Association de balle-molle de L'Île-Bizard, l'Association de Volley-Ball Île Bizard et l'Association de soccer de L'Île Bizard pour l'utilisation des terrains sportifs et équipements sportifs extérieurs à titre gratuit, pour les ligues et activités dédiées aux catégories adultes pour la saison estivale 2026.
- 40.06** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin de permettre la transformation d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 45, chemin North Ridge.
- 40.07** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'installer une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la propriété sise au 530, rue Cherrier.

- 40.08** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. visant à autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglass sur une enseigne commune ainsi que le remplacement de deux (2) enseignes sur marquise à l'adresse sise au 558, boulevard Jacques-Bizard.
- 40.09** Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté 6 693 762 du cadastre du Québec (695, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et la nomination d'un membre suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.
- 51.02** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt de documents

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1269350001**

|                                           |                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025. |

Il est recommandé :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:54

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1269350001**

|                                           |                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 décembre 2025.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-26



**Dossier # : 1269350003**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.          |

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt :

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 9 décembre 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:54

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1269350003**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.          |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

N/A

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 9 décembre 2025.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-26



**Dossier # : 1264364004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, à déposer et à signer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), pour les célébrations de la Fête nationale du Québec édition 2026, qui auront lieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

Il est recommandé :

D'autoriser Marie-Claude Ouellet, Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière pour les célébrations locales, sous l'égide du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), aux fins des célébrations de la Fête nationale, édition 2026, qui auront lieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:55

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1264364004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, à déposer et à signer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), pour les célébrations de la Fête nationale du Québec édition 2026, qui auront lieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens désire obtenir une aide financière du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ) afin de bonifier la programmation et les activités organisées par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour les célébrations de la fête nationale du Québec, édition 2026. À cette fin, un employé de l'arrondissement doit être autorisé à signer la demande d'aide financière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 28024 - 11 mars 2025 - Autoriser madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, sous l'égide du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), aux fins des célébrations de la Fête nationale qui se tiendra le 23 juin 2025 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1254364001)  
CA24 2800 - 6 février 2024 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2024. (GDD 1249350001)

**DESCRIPTION**

Le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises. De plus, il permet d'apporter un appui aux organismes se portant responsables de l'organisation des célébrations de la fête nationale du Québec.

Pour être admissible, un organisme doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- être un organisme public ou parapublic ;
- être un organisme à but non lucratif légalement constitué ou parrainé par un organisme légalement constitué.

De plus, pour être admissible, un projet doit répondre aux conditions et exigences du Programme.

L'aide financière pour une fête locale ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles encourues pour l'organisation d'une célébration, sans toutefois dépasser la somme de 5 000 \$.

La sélection des projets est confiée à un jury régional formé de représentantes et de représentants du milieu, sous la responsabilité de chaque mandataire régional du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

## JUSTIFICATION

L'aide reçue contribuera à maintenir le même niveau d'activités offert à la population depuis les dernières années.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'éventualité où l'arrondissement obtiendrait cette aide financière, un sommaire suivra afin de modifier le budget de la Ville pour l'année 2026, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de ladite contribution en provenance du Mouvement national des Québécoises et des Québécois.

## MONTREAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles ;
- Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision ;
- Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette aide financière, l'arrondissement devra assumer les coûts supplémentaires s'il désire offrir le même niveau d'activités à sa population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sinthya BILOMBO BAMANINA  
secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-21

Marie-Claude OUELLET  
directrice de la Culture, des sports, des  
sports et des relations avec les citoyens



**Dossier # : 1267576001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser la signature de la subvention afin de financer le projet de Rénovation énergétique profonde (Deep energy retrofit) du Centre socioculturel de l'Île-Bizard (AP-000003037) selon les modalités du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada |

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada ;  
CONSIDÉRANT QUE cette démarche nécessite une résolution du conseil d'arrondissement pour autoriser une personne à agir au nom de l'organisme ;

Il est recommandé :

1. D'autoriser monsieur Sylvain Provencher, directeur de l'aménagement urbain et de la sécurité publique, à signer la demande d'aide financière et tous les documents et renseignements requis pour et au nom de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ;
2. D'autoriser la même personne à signer l'entente de financement et tout autre document connexe si la demande est approuvée.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:55

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1267576001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser la signature de la subvention afin de financer le projet de Rénovation énergétique profonde (Deep energy retrofit) du Centre socioculturel de L'Île-Bizard (AP-000003037) selon les modalités du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2021, l'arrondissement collabore avec Hydro-Québec et l'université McGill pour réaliser un projet de rénovation énergétique profonde (Deep energy retrofit) au Centre socioculturel de L'Île-Bizard.

Hydro-Québec a manifesté son intérêt à participer au projet en proposant une somme de 500 000 \$ dans le cadre du programme de Démonstration technologique et commerciale, spécifiquement pour le bâtiment du Centre socioculturel de L'Île-Bizard, étant entendu que l'arrondissement demeurera responsable de fournir toute somme d'argent résiduelle requise pour en assurer la réalisation complète telle que prévu, conditionnellement à ce que l'appel d'intérêt et l'appel d'offres respectent le cadre financier de l'arrondissement et reçoivent les approbations du conseil d'arrondissement.

L'arrondissement a déposé une demande au programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada qui a été acceptée le 12 septembre 2024. La subvention accordée est de 1 399 140\$.

Le 2 octobre 2025, nous avons reçu les premières informations relativement à cette demande de subvention.

Parmi les diverses informations à fournir au programme, nous avons besoin d'une résolution autorisant la signature de la demande de subvention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 28251 - Approuver l'entente de participation entre l'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill et l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-

Geneviève. (1227576005)

CA24 28114 - Approuver le lancement de l'avis d'intérêt concernant la rénovation du Centre socioculturel de L'Île-Bizard et réserver la somme de 1,5 M\$ au Programme décennal d'investissement (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement pour en financer la réalisation ultérieure (1247576002)

## **DESCRIPTION**

Cette résolution vise à autoriser un signataire pour les fins de la subvention. Il n'autorise aucune dépense.

## **JUSTIFICATION**

Sans cette résolution, la subvention ne pourra pas être délivrée

La rénovation écoénergétique du bâtiment permettra de réduire de manière récurrente les coûts énergétiques du bâtiment, contribuera à le rendre plus résilient et à renforcer ses attributs de centre de mesures d'urgence pour la population lors d'événements exceptionnels.

Finalement, si le projet se concrétise, l'arrondissement fera office de pionnier au Québec et pourra, avec le concours Hydro-Québec, en assurer le rayonnement auprès de l'industrie et du grand public.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTREAL 2030**

Diminuer la vulnérabilité climatiques  
Stimulons l'innovation et la créativité

Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À déterminer

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Jonathan THÉORÊT, Direction générale  
Samia KITOUS-KESSAL, Direction générale

Lecture :

Jonathan THÉORÊT, 21 janvier 2026

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-21

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE



**Dossier # : 1262714001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner et nommer madame Danielle Myrand, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL Ouest-de-l'Île. |

De recommander au conseil d'agglomération de désigner et nommer madame Danielle Myrand, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL Ouest-de-l'Île.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:56

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1262714001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner et nommer madame Danielle Myrand, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL Ouest-de-l'Île. |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'organisme PME MTL Ouest-de-l'Île est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui promeut le développement économique local et régional de l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Il a entre autres, le vaste mandat d'accompagner et de financer les entrepreneurs et dirigeants d'entreprises de la région. Ses services sont offerts aux entreprises des municipalités de Beaconsfield, Baie-d'Urfé, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, L'Île-Dorval, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville ainsi qu'à celles des arrondissements de Lachine, de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.

Le conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île est composé de 15 administrateurs ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs de la catégorie Élus municipaux et 10 administrateurs du milieu des affaires. Siègent également au conseil d'administration, des membres d'office, soit des maires et mairesses des villes liées et des trois arrondissements de l'ouest de la Ville de Montréal.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0227 - Nommer monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL - Ouest-de-l'Île (1249452008).

### DESCRIPTION

De désigner la mairesse d'arrondissement, madame Danielle Myrand comme représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

### JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME Montréal Ouest de l'île a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes à cette organisation et à l'arrondissement.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-01-27



**Dossier # : 1269350002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour les périodes du 1er au 30 novembre 2025 et du 1er au 31 décembre 2025, en vertu du règlement CA28 0074. |

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:56

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1269350002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour les périodes du 1er au 30 novembre 2025 et du 1er au 31 décembre 2025, en vertu du règlement CA28 0074. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

N/A

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-27



**Dossier # : 1266983001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Affecter une dépense maximale de 237 700 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer deux postes d'inspecteurs en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2026. |

Il est recommandé:

Affecter une dépense maximale de 237 700 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer deux postes d'inspecteurs en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2026.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:57

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1266983001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Affecter une dépense maximale de 237 700 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer deux postes d'inspecteurs en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2026. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le règlement, portant le numéro 17-055, entré en vigueur le 19 juin 2017, harmonise les divers règlements applicables en matière de frais de parcs. Ce règlement prévoit une contribution en argent ou en terrain de l'ordre de 10 % de la valeur du site visé dans certaines situations lors de permis de lotissement ou de construction.

Selon le bulletin juridique no.19 (octobre 2013); *"...dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre est lié à la réalisation d'un projet d'achat ou d'aménagement des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, à des fins d'espaces naturels ou visant l'achat et la plantation des végétaux sur les propriétés de la municipalité, nous sommes d'avis que cette main-d'oeuvre peut être financée à même le fonds de parc."*

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

*CA25 28028 - 1256983001 - Affecter une dépense maximale de 257 500 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin créer un poste de chef de section - environnement et parcs, de financer un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2024*

### DESCRIPTION

Depuis quelques années, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève fait face à une augmentation importante des demandes et des besoins reliés à la gestion de ses espaces verts et de sa forêt urbaine.

Des investissements ciblés en planification et des interventions préventives sont nécessaires afin d'assurer la pérennité du couvert végétal.

L'arrondissement souhaite utiliser une partie des contributions amassées au fonds de parcs pour financer deux postes temporaires d'inspecteurs en horticulture et en arboriculture, ainsi que pour soutenir les achats annuels d'arbres et végétaux.

Ces investissements visent à renforcer l'expertise interne et à soutenir un verdissement durable du territoire.

## JUSTIFICATION

Les investissements dans le maintien des espaces naturels contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire et à la lutte au réchauffement climatique.

L'autorisation du présent sommaire est obligatoire afin de pouvoir utiliser les sommes du fonds de parcs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme maximale de 237 700 \$, demandée au conseil de notre arrondissement pour l'année 2026 sera utilisée comme suit :

- Deux postes temporaires d'inspecteurs en horticulture et arboriculture : 197 700 \$ (Salaires incluant les charges)
- Achats de plantes et végétaux : 40 000 \$ (Taxes incluses)

## MONTREAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus du présent dossier entraînerait un impact important pour la forêt urbaine et les espaces verts de notre arrondissement.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS  
Chef de division - Ressources financières et  
matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-26

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1260392001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2026 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

Il est recommandé :

D'approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2026 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:58**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260392001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accèsibilité aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver l'augmentation à l'IPC pour l'année 2026 du loyer stipulé dans la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années le Centre de la petite enfance La Campamuse loue un immeuble situé au 265, boulevard Chevrement. Le bail avec la garderie a été signé en 2023 et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 28226 - 3 décembre 2024 - Approuver l'augmentation à l'IPC (7.8 %) du loyer tel que stipulé dans la convention de bail entre le CPE La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. Le bail est d'une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 (GDD 1249350026);  
CA23 258211 - 7 novembre 2023 - Approuver la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la location de l'immeuble situé au 265, boulevard Chevrement à L'Île-Bizard, pour une durée cinq (5) ans, débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2028. (GDD 1239350035) .

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver l'augmentation annuelle à l'IPC (5.4%) du loyer tel que stipulé dans la convention de bail entre le CPE La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. Le bail est d'une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

**JUSTIFICATION**

Cette démarche d'ajustement annuel du loyer respecte les clauses de l'entente signée (bail)

entre le Locateur et le Locataire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Locataire versera un loyer mensuel payable le premier jour de chaque mois, pour les cinq prochaines années de la durée du bail comme suit :

Pour l'année 2026, le pourcentage d'augmentation à l'IPC de l'année précédente (janvier 2025) a été de 5,4 %. Cela représente une augmentation de 161,54 \$, pour un loyer mensuel total de **3 152,99 \$**, plus les taxes applicables.

- Pour l'année 2024 : le loyer mensuel était de 2 775 \$ plus les taxes applicables ;

- Pour l'année 2025 : le pourcentage d'augmentation à l'IPC de l'année précédente (janvier 2024) a été de 7,8 %. Cela représente une augmentation de 216,45 \$, pour un loyer mensuel total de **2 991,45 \$** plus les taxes applicables.

- Pour 2027 et 2028 : le montant du loyer sera indexé annuellement d'un montant représentant le pourcentage d'augmentation à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal pour l'année précédente.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Abdallah SEDIK, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Jonathan ST-LOUIS, 30 janvier 2026  
Abdallah SEDIK, 29 janvier 2026

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Beatrice LEBLANC-MORIN  
Agente de développement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-21

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-  
outremont)



**Dossier # : 1264364002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2026", joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. |

Il est recommandé :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2026" joint au sommaire décisionnel et d'édicter les ordonnances applicables.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:58

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1264364002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accès à la culture et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2026", joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de ces événements publics qu'ils soient ponctuels ou récurrents, pour les événements nommés dans le tableau ci-joint.

Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement (vente d'objets promotionnel et/ou pour des fins de levée de fonds, utilisation d'appareil de cuisson, production de bruit, etc.) et au Règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public.

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations dans le document en pièce jointe.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, Sécurité publique de l'arrondissement, Service ambulancier et STM, etc.), le cas échéant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 28178 - 1 octobre 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance du conseil d'arrondissement du 1 octobre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les

ordonnances applicables. (GDD 1254364020)

CA25 28156 - 2 septembre 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1254364018).

## **DESCRIPTION**

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, culturelle, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique et commémorative. La liste des événements est jointe au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, l'utilisation de la musique et de faire de la vente de produits dérivés, si applicable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés, en regard du panier de services énuméré dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ainsi que du Règlement sur les tarifs 2025 de l'arrondissement (CA28 0085).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité, des plans d'installation, seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue des événements prévus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sinthya BILOMBO BAMANINA  
secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-21

Marie-Claude OUELLET  
directrice de la culture, des sports, des loisirs  
et des relations avec les citoyens



**Dossier # : 1269350005**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-1                                 |

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-1, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 11:59

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1269350005**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - CA28 0088-1                                 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement sur les tarifs CA28 0088 est entré en vigueur le 1er janvier 2026 et il contient une coquille à l'article 56. Il convient donc de corriger cette irrégularité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 28208 - 2 décembre 2025 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) (CA28 0088). (GDD 1252714014)

**DESCRIPTION**

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :  
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

**JUSTIFICATION**

La modification au règlement CA28 0088 est la suivante :

**56.** Pour l'assermentation d'une personne, il sera perçu : 5,00 \$

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de

la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement: 3 février 2026

Adoption: séance subséquente

Promulgation (entrée en vigueur): hiver 2026.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-26



**Dossier # : 1262714002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-4).

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0061-4), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:00

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1262714002**

|                                           |                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-4). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le règlement CA28 0061 a été adopté le 1er octobre 2019. Ce règlement prévoyait la rémunération de base des conseillers d'arrondissement ainsi que du président du comité consultatif d'urbanisme.

Un nouveau comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (CCSLDS) sera créé. D'ailleurs, un dossier sera présenté à la séance du conseil du 3 février visant à modifier le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement (GDD 1264364001).

Également, une modification à l'article 43.3 du règlement sur les comités de l'arrondissement nécessite une modification au règlement sur le traitement des élus puisque la présidence du comité développement et aménagement du territoire est désormais assumée par un conseiller d'arrondissement plutôt qu'au maire d'arrondissement:

Ainsi, le présent dossier vise à modifier le règlement CA28 0061 afin de prévoir une rémunération pour la présidence du nouveau comité CCSLDS ainsi qu'une rémunération au président du comité développement et aménagement du territoire.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28 230 - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-3) - (1242714008);  
CA24 28 085 - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-2) - (1242714003)  
CA22 28 114 - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-1) - (1222714010)  
CA19 28 297 - Adopter le règlement intitulé "Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève" (CA28 0061) - (1192714037).

### DESCRIPTION

Le règlement prévoit l'amendement des articles 2.1 et 2.2 comme suit:

*L'article 2.1 du Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (CA28 0061) est modifié en y insérant, après les mots « mesures d'urgence », les mots « et du président du comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social »*

*L'article 2.2 du Règlement est modifié par le remplacement des mots : « conseiller d'arrondissement membre » par « du président ».*

Ce règlement a effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La rémunération additionnelle sera imputée à même le budget de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

3 février 2026 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement;

février 2026 - Avis public

mars 2026 - Adoption du règlement

Mars 2026 - Avis public de promulgation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-27

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1264364001**

|                                                            |                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-2).               |

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0075-2.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:00

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1264364001**

|                                                            |                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-2).               |

## CONTENU

### CONTEXTE

VU l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

VU l'article 70 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ;

VU l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec ;

Un avis de motion est donné en vue du dépôt de la modification du Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-2). Le principal objet de cette modification est l'ajout d'un chapitre qui présente la création, les mandats, la constitution et les modalités de fonctionnement d'un nouveau comité, ici intitulé dans le Règlement "Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social".

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28053 - 2 avril 2024 : Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.(GDD 1242714002)  
CA24 28070 - 7 mai 2024 : Dépôt du Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.(GDD 1242714002)

CA24 28084 - 4 juin 2024 : Adoption du Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.(GDD 1242714002).

### DESCRIPTION

Depuis quelques années, les élus de l'arrondissement souhaitent mettre en place un comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social afin d'offrir un "espace" pour les citoyens et les bénévoles où les aspirations, les préoccupations peuvent être

communiquées. La participation citoyenne est une valeur importante pour l'administration et le cabinet en place.

Le comité CCSLDS, sans pouvoir décisionnel direct, émet des recommandations éclairées au conseil d'arrondissement. Il formule des conseils et des orientations en respectant les ressources financières, humaines et matérielles disponibles. Il contribue au développement et au maintien d'une vision à long terme des activités en culture, sports, loisir et développement social, en cohérence avec la démographie de l'arrondissement.

Les membres du comité doivent représenter les différents champs d'activités tels que : la culture, les sports, le loisir et le développement social, ainsi que les clientèles prioritaires de l'arrondissement, soit les enfants, les jeunes et les aînés.

Les recommandations du comité doivent s'appuyer sur les principes suivants :

- Favoriser un mode de vie actif, sain et enrichissant ;
- Favoriser une saine gestion et utilisation des ressources collectives (financières, matérielles et humaines) ;
- Favoriser une équité et un accès à l'ensemble de la communauté aux ressources collectives (financières, matérielles et humaines) sur l'ensemble du territoire ;
- Favoriser un éventail d'activités et de services diversifiés, de qualité et sécuritaires afin de répondre à l'ensemble des intérêts de la communauté.

Le comité se doit de respecter, la vision, les orientations et les valeurs politiques de l'arrondissement, d'éviter le favoritisme et de promouvoir l'équité.

Par ailleurs, le règlement modifie également l'article 43.3 concernant la composition du comité sur le développement et l'aménagement du territoire. En effet, la présidence de ce comité est désormais assumée par un conseiller d'arrondissement plutôt qu'au maire d'arrondissement :

« 43.3 Le comité est composé de trois (3) membres, soit de deux (2) membres du conseil, dont le maire d'arrondissement et un conseiller d'arrondissement qui en assure la présidence ainsi que le directeur d'arrondissement ou un représentant désigné. Les membres du conseil sont nommés par résolution du conseil d'arrondissement. »

## **JUSTIFICATION**

N/A

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La création de ce comité engagera des dépenses supplémentaires pour l'arrondissement pour la participation du président (élu) et des citoyens et bénévoles.

Les détails de la "rémunération" pour le président sont encadrés dans :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0061-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE (CA28 0061)

Les membres représentants citoyens et les membres représentants des OBNL du comité reçoivent une rémunération de 100 \$ pour leur présence à une réunion du comité.

Les membres représentants des OBNL peuvent choisir de remettre leur rémunération à l'OBNL qu'ils représentent, mais ils doivent en informer le responsable du comité.

Le comité CCSLDS ne pourra autoriser aucune dépense sans l'autorisation du conseil

d'arrondissement.

L'ensemble des membres devront s'inscrire au fichier des fournisseurs de Montréal afin de recevoir leur rémunération.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Des orientations et des priorisations de dossiers plus en adéquation avec les besoins de la population de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il y aura des opérations de communications de réalisées afin d'alimenter les travaux de ce comité et communiquer leurs recommandations par la suite.

Un appel de candidatures sera lancé avec la collaboration des communications de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 3 février 2026

Adoption : février 2026 (séance extraordinaire du CA à être programmée)

Nomination du président du comité : février 2026 (séance extraordinaire du CA à être programmée)

Nomination des membres représentants des OBNL et des citoyens du comité : 10 mars 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Abdallah SEDIK, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sinthya BILOMBO BAMANINA  
secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-28

Marie-Claude OUELLET  
directrice de la Direction de la culture, des  
sports, des loisirs et des relations avec les  
citoyens



**Dossier # : 1264364007**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accèsibilité aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0088 - Règlement sur les tarifs (exercice 2026) aux OBNL suivants: l'Association de balle-molle de l'Île-Bizard, l'Association de Volley-Ball Île Bizard et l'Association de soccer de L'Île Bizard pour l'utilisation des terrains sportifs et équipements sportifs extérieurs à titre gratuit, pour les ligues et activités dédiées aux catégories adultes pour la saison estivale 2026. |

Il est recommandé :

D'autoriser la dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0088 - Règlement sur les tarifs (exercice 2026) aux OBNL suivants : l'Association de balle-molle de l'Île-Bizard, l'Association de Volley-Ball Île Bizard et l'Association de soccer de L'Île Bizard, pour l'utilisation des terrains sportifs et équipements sportifs extérieurs à titre gratuit, pour les ligues et activités dédiées aux catégories adultes pour la saison estivale 2026.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:01

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1264364007**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division des sports_loisirs et relations avec les citoyens                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accèsibilité aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0088 - Règlement sur les tarifs (exercice 2026) aux OBNL suivants: l'Association de balle-molle de l'Île-Bizard, l'Association de Volley-Ball Île Bizard et l'Association de soccer de L'Île Bizard pour l'utilisation des terrains sportifs et équipements sportifs extérieurs à titre gratuit, pour les ligues et activités dédiées aux catégories adultes pour la saison estivale 2026. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a choisi en 2024, lors de la préparation de la révision et de l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025), d'uniformiser les tarifs pour les locations et l'utilisation des plateaux intérieurs sportifs, les plateaux extérieurs et la glace en instaurant un tarif pour les pratiques et ligues sportives adultes (19 à 54 ans) à l'ensemble des usagers et des organismes sportifs. Notons que des frais sont exigés pour l'utilisation des plateaux sportifs et de la glace que l'arrondissement achète au Complexe sportif Saint-Raphaël depuis plusieurs années. L'arrivée de cette tarification avait comme objectif d'avoir une approche équitable vis à vis les organismes reconnus ou non qui utilisent les installations sportives.

En 2026, les mêmes tarifs ont été reconduits lors de l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026). Toutefois, contrairement à l'ensemble des autres tarifs de l'exercice 2026 qui ont eu une hausse de 5 %, les plateaux et terrains sportifs tarifés depuis 2025 n'ont pas eu d'indexation, afin de maintenir l'accèsibilité aux joueurs.

Il arrive parfois que le Conseil d'arrondissement effectue des dérogations au Règlement sur les tarifs dans certaines circonstances. Il a donc été demandé, pour la saison estivale 2026, en raison de l'état des terrains sportifs extérieurs, que la tarification soit suspendue pour les OBNL reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien auprès des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 28208 - 2 décembre 2025 - Adopter, avec modifications, le Règlement sur les tarifs de

l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2026) - Règlement numéro CA28 0088. (GDD 1252714014)  
CA25 28134 - 8 juillet 2025 - Dérogation au Règlement sur les tarifs CA28 0085 à la Paroisse Saint-Raphaël-Archange pour l'utilisation de la salle Boileau, la cuisine et le comptoir de service au Centre socioculturel, afin d'organiser une activité/concert bénéfice le 27 septembre 2025, dans le but de récolter les sommes pour le maintien et l'entretien des différents éléments du patrimoine religieux. (GDD 1254364016)

## **DESCRIPTION**

Suspendre la tarification pour la saison estivale 2026 pour l'utilisation des terrains sportifs extérieurs aux trois organismes suivants pour les ligues et les activités adultes (19 à 54 ans) :

- Association de balle-molle de L'Île-Bizard ;
- Association de Volley-Ball Île-Bizard ;
- Association de soccer de L'Île-Bizard.

## **JUSTIFICATION**

Cette recommandation est formulée en raison des enjeux techniques et de ressources humaines vécus par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens et par la Direction de Travaux publics. Les deux directions sont aux prises avec un déficit d'entretien préventif et d'entretien régulier des terrains pour des raisons de pénurie de main-d'oeuvre et de la vétusté des terrains. Il est difficile de préparer des terrains de qualité dans de telles circonstances.

De plus, la Direction CSLRC n'est pas à même d'accueillir les organismes en tout temps. Il nous faudrait la présence de surveillants d'activité lors de l'ensemble des heures d'utilisation afin d'offrir des services de meilleure qualité : accès aux toilettes, propreté des installations, matériel et préparation des terrains.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera reflétée dans les ententes de prêts de terrains qui seront signées dans quelques mois.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Edwige NOZA, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Trevor LANE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Edwige NOZA, 28 janvier 2026

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Hagop JOUKHAJIAN  
chef(fe) de section - sports, loisirs,  
développement social (arrondissement)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-28

Marie-Claude OUELLET  
directrice de la Direction de la Culture, des  
sports, des loisirs et des relations avec les  
citoyens



**Dossier # : 1259606026**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la transformation d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 45, chemin North Ridge composée du lot 4 589 619 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la transformation et la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 45, chemin North Ridge composée du lot 4 589 619 du cadastre du Québec, avec les matériaux suivants :

- Brique de couleur «lustre blanche», format 2 1/4 " x 7 5/8 " x 1/2 ";
- Revêtement en bois de couleur «brun oxford ES-67» (teinture benjamin moore), format 4' x 10' x 1/2 " (panneau contreplaqué installé verticalement);
- Revêtement en aluminium de couleur «nortem gris foncé», format 196" x 62" x 0,02 " (panneau aluminium composite);
- Crépi de fondation;
- Fenêtre panoramique, tradition en bois naturel avec verre énergétique LOW-E (4,2), couleur «Martin Acajou 57-T14N»;
- Fenêtre battant, tradition en bois naturel avec verre énergétique LOW-E (4,2), couleur «Martin Acajou 57-T14N»;
- Porte de bois naturel Martin PPB1, couleur «Martin Acajou 57-T14N».

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:02

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259606026**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la transformation d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 45, chemin North Ridge composée du lot 4 589 619 du cadastre du Québec. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le projet vise à convertir le garage intégré en espace habitable et à remplacer le revêtement extérieur.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

### DESCRIPTION

La propriété est située au 45, chemin North Ridge, une rue sans issue enclavée entre les terrains de golf Saint-Raphaël et Royal Montréal. Ce secteur, initialement développé par le Golf Royal Montréal, présente une vocation strictement résidentielle avec un couvert végétal important et des résidences variées.

Construite en 1964 sur le lot cadastral numéro 4 589 619, la résidence s'inscrit dans le courant architectural «mid-century», caractéristique des années 1960. Elle fut la demeure de Madame Claire Kirkland-Casgrain (1924-2016), personnalité marquante de l'histoire québécoise. Première femme élue à l'Assemblée législative du Québec et pionnière dans la défense des droits des femmes, elle a joué un rôle déterminant dans l'avancement de l'égalité et du progrès social au Québec.

Le chemin North Ridge est situé à l'intérieur d'un périmètre du paysage humanisé. La résidence concernée est actuellement en état de dégradation avancée. Le projet consiste à transformer le garage intégré en espace habitable et à procéder au remplacement du revêtement extérieur. Ces interventions sont assujetties aux dispositions du PIIA applicables au secteur d'intérêt particulier et de valeur intéressante. En détail, les matériaux proposés sont :

- Brique de couleur «lustre blanche», format 2 1/4 " x 7 5/8 " x 1/2 ";

- Revêtement en bois de couleur «brun oxford ES-67» (teinture benjamin moore), format 4' x 10' x 1/2" (panneau contreplaqué installé verticalement);
- Revêtement en aluminium de couleur «nortem gris foncé», format 196" x 62" x 0,02" (panneau aluminium composite);
- Crépi de fondation;
- Fenêtre panoramique, tradition en bois naturel avec verre énergétique LOW-E (4,2), couleur «Martin Acajou 57-T14N»;
- Fenêtre battant, tradition en bois naturel avec verre énergétique LOW-E (4,2), couleur «Martin Acajou 57-T14N»;
- Porte de bois naturel Martin PPB1, couleur «Martin Acajou 57-T14N».

En conclusion, le projet respecte l'harmonie du cadre bâti, le cachet particulier du secteur et minimise les impacts visuels négatifs.

## **JUSTIFICATION**

La demande est assujettie aux articles 26 et 27 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la transformation d'un bâtiment principal.

Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre la transformation et la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 45, chemin North Ridge composée du lot 4 589 619 du cadastre du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 9 décembre 2025

Conseil d'arrondissement : 3 février 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2026-01-21



**Dossier # : 1259606025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la propriété sise au 530, rue Cherrier du lot numéro 4 589 376 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la propriété sise au 530, rue Cherrier du lot numéro 4 589 376 du cadastre du Québec.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:02

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259606025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la propriété sise au 530, rue Cherrier du lot numéro 4 589 376 du cadastre du Québec. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet vise l'installation d'une clôture en bois sur toute la longueur de la ligne latérale droite de la propriété située au 530, rue Cherrier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La propriété localisée au 530, rue Cherrier comprenant le lot numéro 4 589 376 est située dans le secteur de valeur exceptionnelle, visible de la rue. Le projet d'installation d'une clôture est assujéti à l'application du PIIA secteur de valeur exceptionnelle – Clôture. À cet effet, une demande de permis pour installation d'une clôture numéro 3003601800 a été déposée le 1er octobre 2025.

Le projet consiste en l'installation d'une clôture en bois sur toute la longueur de la ligne latérale droite de la propriété située au 530, rue Cherrier. La structure de la clôture proposée sera des panneaux de type paravent. Composés de planches en bois verticales entre des poteaux, ces panneaux auront une hauteur de 1,83 mètre (6').

**JUSTIFICATION**

La demande est assujéti aux articles 18, 21, 22 et 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no CA28 0015 pour l'installation d'une clôture. Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, à l'effet d'installer une clôture en bois sur la ligne latérale droite de la

propriété sise au 530, rue Cherrier du lot numéro 4 589 376 du cadastre du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 9 décembre 2025  
Conseil d'arrondissement : 3 février 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER

Le : 2026-01-21

Conseiller en aménagement

Directeur DAUSE



**Dossier # : 1269606001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. visant à autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglass sur une enseigne commune ainsi que le remplacement de deux (2) enseignes sur marquise à l'adresse sise au 558, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglass sur une enseigne commune ainsi que le remplacement de deux (2) enseignes sur marquise à l'adresse sise au 558, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:03

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1269606001

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. visant à autoriser le remplacement de trois (3) panneaux en plexiglass sur une enseigne commune ainsi que le remplacement de deux (2) enseignes sur marquise à l'adresse sise au 558, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Une demande de permis d'enseigne numéro 3003605541 a été déposée le 7 octobre 2025 tel que décrit dans les documents réalisés par Lumicom en date du 3 septembre 2025, joints à la demande.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

### DESCRIPTION

Le projet consiste à remplacer trois (3) panneaux en plexiglass afin d'afficher le commerce Jean Coutu sur l'enseigne sur pylône existante, située au croisement du boulevard Jacques-Bizard et du boulevard Chevremont. Le commerce souhaite également remplacer les deux (2) enseignes murales par deux nouvelles enseignes composées de lettres lumineuses de type channel, installées sur un panneau de fond, sur le local situé au 558, boulevard Jacques-Bizard.

Le locataire commercial est la pharmacie Jean Coutu, qui occupe l'un des locaux du centre commercial Jacques-Bizard. Le requérant propose de remplacer trois (3) panneaux en plexiglass sur l'enseigne commune existante ainsi que de remplacer les deux (2) enseignes sur marquise existante.

L'enseigne commune est une enseigne lumineuse sur pylône à trois (3) faces de forme triangulaire, située au croisement du boulevard Jacques-Bizard et du boulevard Chevremont. Les panneaux proposés auront une face en acrylique d'une dimension de 94 ¾" de largeur sur 53 ⅝" de hauteur. Le lettrage sera de couleur rouge appliqué sur un fond en acrylique blanc.

Les enseignes sur marquise seront remplacées par deux nouvelles enseignes composées de lettres lumineuses de type channel, installées sur un panneau de fond en aluminium peint gris (PMS 422C), d'une épaisseur de 3 pouces et d'une superficie totale d'environ 8,98 m<sup>2</sup> (96,75 pi<sup>2</sup>). Les lettres seront en aluminium peint (rouge PMS 485C et bleu PMS 2995C) avec une face en acrylique blanc et un cadre de type Silvatrim. L'éclairage sera assuré par des modules D.E.L. (LED) certifiés UL, garantissant un éclairage uniforme à 100 %.

Le projet respecte le concept d'affichage existant du centre commercial et contribue à la cohérence visuelle de l'ensemble. Les matériaux et couleurs proposés s'harmonisent avec l'identité corporative du commerce tout en maintenant une intégration esthétique avec l'environnement bâti.

## **JUSTIFICATION**

Le remplacement d'une enseigne commerciale est visé aux articles 16 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).  
Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement de remplacer les trois (3) panneaux en plexiglass sur l'enseigne commune ainsi que le remplacement de deux (2) enseignes sur marquise à l'adresse sise au 558, boulevard Jacques-Bizard, correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 9 décembre 2025  
Conseil d'arrondissement : 3 février 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2026-01-21



**Dossier # : 1257905017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté 6 693 762 du cadastre du Québec (695, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055). |

Il est recommandé :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté 6 693 762 du cadastre du Québec (695, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:06

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1257905017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot projeté 6 693 762 du cadastre du Québec (695, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Faisant suite au dépôt d'une demande de permis de lotissement no 3003618901 pour la subdivision du lot existant no 4 589 114 (695, rue Cherrier), le conseil d'arrondissement doit statuer par résolution à l'effet d'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur composée du lot projeté 6 693 762 du cadastre du Québec établi par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc ou bien d'accepter que le propriétaire cède gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville convenant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) que le demandeur doit verser à l'arrondissement.

Concrètement, la demande de permis de lotissement vise à détacher et créer un lot de 5000m<sup>2</sup> de superficie pour séparer l'usage autre qu'agricole (résidentiel) et les activités agricoles. Ce nouveau lot regroupera l'usage de la résidence unifamiliale isolée et le second lot créé sera voué à l'usage agricole.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

### DESCRIPTION

La propriété visée par la demande est située à l'intérieur de la zone agricole, mais, elle est voisine du périmètre urbain de L'Île-Bizard. Le milieu d'insertion est composé d'une part par un décor rural et agricole avec des terres agricoles, des maisons unifamiliales isolées distancées de l'une de l'autre et des grands espaces verts. D'une autre part, puisque le site

visé est mitoyen au périmètre urbain, il y a une concentration de maisons unifamiliales isolées érigées dans les années 1970 et 1980 le long de la rue Cherrier et au sud de celle-ci dans le secteur des rues Chaumette, Montigny, etc.

Actuellement, le lot no 4 589 114 accueille une terre agricole et une maison unifamiliale isolée érigée en 1878. Le projet vise à subdiviser le lot pour détacher la maison existante de la terre agricole. Le lot existant no 4 589 114 visé par le projet de subdivision a une largeur de 177,22m, une profondeur de 1173,73m et une superficie de 207 086m<sup>2</sup>. Le premier lot créé (6 616 762) aura une largeur de 62,99m, une profondeur de 76,36m et une superficie de 5000m<sup>2</sup> qui sera voué à l'usage résidentiel (maison unifamiliale isolée). Le second lot créé (6 616 763) sera d'une largeur de 114,23m, une profondeur de 1097,37m et une superficie de 202 086,9m<sup>2</sup> voué à l'usage agricole.

À titre d'information, au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, l'ensemble du terrain visé par la subdivision est d'une valeur de 846 400 \$. À noter que la partie de contribution aux fins de parcs visera seulement celle vouée à l'usage résidentiel et non celle utilisée pour l'agriculture.

L'évaluation du terrain sera réalisée par un évaluateur agréé selon la valeur marchande.

## **JUSTIFICATION**

Projet d'un projet de subdivision d'un terrain existant est visé aux dispositions relatives aux contributions aux fins de frais de parc du Règlement no 17-055.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Valeur du terrain au rôle foncier : 846 400\$ (À titre d'information et représentant l'ensemble du terrain)

Valeur marchande : À évaluer par l'évaluateur (10% de frais est évalué selon la valeur marchande)

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 3 février 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael LEDOUX  
conseiller(ere) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2025-12-19



**Dossier # : 1257905018**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et la nomination d'un membre suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041. |

Et résolu :

De renouveler au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève,

du 3 février 2026 jusqu'au 2 février 2027 : - Monsieur Steve Bergeron, à titre de membre citoyen, - Monsieur Franck David, à titre de membre citoyen et - Monsieur François Allard, à titre de membre citoyen.

De nommer au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève,

du 3 février 2026 jusqu'au 2 février 2027 : Monsieur Jean-Pierre Tanguay à titre de membre citoyen suppléant.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:07

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1257905018

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur le renouvellement du mandat au comité consultatif d'urbanisme de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et la nomination d'un membre suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041. |

## CONTENU

### CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le Règlement no CA28 0041 relatif au comité consultatif d'urbanisme prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en attribuant notamment des règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 3, le Comité est composé de 7 membres, dont cinq (5) membres résidents et deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement. Il est également possible de nommer deux (2) membres substituts qui peuvent remplacer les membres du comité en cas d'absence ou dans l'impossibilité d'agir.

Le mandat des membres Steve Bergeron, Franck David et François Allard vient à échéance. Pour assurer la continuité et le fonctionnement du comité, leur mandat doit être renouvelé pour l'année 2026.

Finalement, depuis la nomination de membre de Franck David à titre de membre permanent en juin 2022, le poste de suppléant est vacant. Monsieur Jean-Pierre Tanguay est alors désigné pour occuper le poste de membre suppléant.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décembre 2025

Résolution no CA25 28 210

Nommer Madame Julie Forgues à titre de présidente et Monsieur Richard Bélanger à titre de vice-président,

Nommer Monsieur François Robert et Monsieur Éric Dugas pour la période de décembre 2025 à décembre 2026 comme membre citoyen.  
Révoquer Monsieur Jean-Pierre Tanguay et Monsieur Claude-Henri Bertrand comme membre citoyen.

Février 2025

Résolution no CA25 28 031

Nommer Monsieur Jean-Pierre Tanguay, Monsieur Steve Bergeron et Monsieur Franck David pour la période de février 2025 à février 2026.

Nommer Madame Danielle Myrand à la présidence et Madame Suzanne Marceau à la vice-présidence entre février 2025 à octobre 2025.

Juin 2024

Résolution no CA24 28 094

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2024-2026

Juin 2024

Résolution no CA24 28 094

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2024-2026

Février 2024

Résolution no CA24 28 022

De nommer Madame Danielle Myrand à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un 1 an et nommer Madame Suzanne Marceau, à titre de vice-présidente pour une période d'un (1) an.

Avril 2022

Résolution no CA22 28 086

Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2022-2024

Novembre 2021

Résolution no CA21 28 311

Fin du mandat de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque

Nommer Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau à titre de membre permanent 2021-2022

Nommer à la présidence Madame Danielle Myrand 2021-2022

Juin 2021

Résolution no CA21 28 169

Fin du mandat de Monsieur Marcel Labbé

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre permanent 2021-2023

Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanguay à titre de membre permanent 2021-2023

Décembre 2020

Résolution no CA20 28 312

Nommer Monsieur Franck David à titre de membre suppléant 2021-2023

Nommer Monsieur René Gervais à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Steve Bergeron à titre de membre permanent 2021-2023

Nommer Monsieur Christian Larocque à la présidence 2021

Janvier 2020

Résolution : no CA20 28 019

Nommer Madame Danielle Myrand à titre de membre permanent 2020-2022

Nommer Monsieur Yves Sarault pour la présidence 2020

(...)

## DESCRIPTION

Les membres du comité sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations ou des avis au conseil d'arrondissement sur toutes questions qui lui sont soumises concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction ou toute autre information qui lui sont soumises par le maire, le président ou par tout autre officier municipal en charge de l'application des règlements CA28 0015, CA28 0023, CA28 0024, CA28 0025 et 11-018. Rappelons que le comité est consultatif et le conseil d'arrondissement conserve le droit et le privilège d'accepter, de modifier ou de rejeter toute recommandation du comité. D'autre part, selon le Règlement no CA28 0041, *le comité est composé de sept (7) membres, dont :*

- *cinq (5) membres nommés par le conseil d'arrondissement, choisis parmi les résidents de l'arrondissement, à partir de listes de recommandations soumises au conseil d'arrondissement;*
- *deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement;*
- *au plus deux (2) membres suppléants, sont nommés par le conseil d'arrondissement pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.*

*3.2 i) Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre des membres du comité et d'un (1) an pour les trois autres. La durée de tout mandat subséquent est de deux (2) ans.*

*ii) Le mandat de chacun des membres du comité est renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement;*

Voici les membres actifs du comité consultatif d'urbanisme et la durée de leur présent mandat :

### **Membres Période**

Mme Julie Forgues, conseillère Fin du mandat décembre 2026  
M. Richard Bélanger, conseiller Fin du mandat décembre 2026

M. François Robert, résident Fin du mandat décembre 2026  
M. Éric Dugas, résident Fin du mandat décembre 2026

M. Franck David, résident Fin du mandat février 2027  
M. Steve Bergeron, résident Fin du mandat février 2027  
M. François Allard, résident Fin du mandat février 2027  
M. Jean-Pierre Tanguay, résident suppléant Fin du mandat février 2027

## JUSTIFICATION

Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Steve Bergeron, François Allard et Franck David vient à échéance. Ils ont toujours le désir de continuer à être membres du comité pour la période déterminée et également la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et le conseil d'arrondissement. C'est alors pour une période supplémentaire d'un (1) an que le mandat de ces membres est renouvelé afin d'assurer le bon fonctionnement du comité.

Depuis la nomination de Monsieur Franck David comme membre permanent en juin 2022, le poste du membre suppléant est vacant. Monsieur Jean-Pierre Tanguay est désigné pour occuper le poste. Il apportera son expérience et sa vision au sein de l'équipe du comité consultatif d'urbanisme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour un membre est de 100\$ par présence lors d'une séance.

## MONTREAL 2030

La nomination du membre suppléant contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 10 qui permet d'accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 3 février 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX  
conseiller(ère) en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2025-12-23



**Dossier # : 1269350004**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.                                              |

Il est recommandé :

De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à compter du 3 février 2026, jusqu'au 4 mai 2026.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2026-01-30 12:05**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1269350004**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.                                              |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28189 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1252714016)

CA25 28157 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1259350017)

### DESCRIPTION

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 3 février 2026 au 4 mai 2026.

### JUSTIFICATION

N/A

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-26